



Devant la situation épidémique, divers équipements existent pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs. A ce titre, plusieurs types de masques sont à utiliser en fonction des situations de travail et de l'exposition.

Pour rappel :

Seuls les masques de protection FFP (masques à particule, dont FFP2) sont en mesure de protéger celui qui le porte des maladies transmissibles dans l'air, dont les virus et les bactéries.

Les masques chirurgicaux (anti-gouttelettes) ou les masques simples (masques barrières, anti-projections), protègent l'entourage contre les projections des personnes qui les portent et limitent la propagation de la contamination. Leur niveau de protection est variable en fonction de leurs caractéristiques (respirabilité, filtration...), leur adaptation à la morphologie et les matériaux utilisés.



▪ **Masques de protection respiratoire (de type particulaire - FFP).** Norme CE + NF EN 149 : 2001

Ce sont des équipements de protection individuelle (EPI) normés. Ils protègent le porteur contre les gouttelettes, les particules et les aérosols. Il existe plusieurs niveaux de filtration ; la catégorie FFP2 est conseillée pour la protection contre les agents pathogènes (dont le virus Covid-19).

Ils sont à ce jour réservés aux milieux de soins.



▪ **Masques chirurgicaux (anti-projection).** Norme CE + NF EN 14683

Il s'agit d'un dispositif médical normé. Il est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. En revanche, il ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air.



▪ **Masques à usage non sanitaire (UNS),** développés dans le cadre de l'épidémie Covid-19.

L'utilisation de ces masques s'inscrit dans la stricte application des mesures liées au confinement, des mesures d'organisation du travail ainsi que des gestes barrières. Ils répondent à des spécifications techniques et se répartissent en deux catégories en vertu de la note du 29/03/2020.

Ils sont réservés à des usages non sanitaires, destinés à prévenir les projections de gouttelettes.

- **Catégorie 1 : masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public.**

L'usage de ces masques filtrants est destiné aux populations amenées à recevoir du public dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ils ont des propriétés de filtrage sur les particules émises de trois microns (au moins 90%), compatibles avec cette utilisation.

- **Catégorie 2 : masque à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques.**

Ces masques filtrants sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel. Ce masque pourra être porté par l'ensemble des individus d'un sous-groupe (entreprise, service...) ou en présence d'autres individus porteurs d'un masque d'une autre catégorie, lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent. Leurs propriétés de filtration sur les particules émises de 3 microns (au moins 70%) apportent un complément de protection aux gestes barrières.

▪ **Masques « Do It Yourself » (faits maison).**

Ces masques ne sont ni normés, ni testés. Ils ne peuvent se substituer aux éléments décrits ci-dessus en contexte professionnel.



Précautions d'emploi :

Pour être efficaces, ces masques doivent être utilisés convenablement. **Ils s'inscrivent en complément des gestes barrières.**

Les masques FFP et chirurgicaux sont à usage unique (NR = non réutilisable). Ils ne doivent pas être portés plus d'un poste de travail (8h pour les FFP et 4h pour les chirurgicaux). Leurs capacités de protection s'altèrent à l'utilisation (humidité notamment) et leur manipulation engendre un risque de contamination.

Il en est de même pour les nouveaux masques réutilisables/lavables : 4 heures maximum avant d'être lavés/désinfectés.

Où en trouver : liste non exhaustive sur <https://www.metrzif.fr/informations-utiles-covid-19/>

Attention, de nombreuses offres malveillantes existent. Vérifiez bien vos sources avant de passer commande !

Pour les masques UNS, un logo a été créé pour permettre de reconnaître les masques répondant aux spécifications techniques (avec nombre de lavages) →

